



Bâtiments et changement climatique



**Intervenant : Cédric
BASTIERI**

**Service : Unité Qualité des
Bâtiments**

Date : 30 janvier 2013



Importance du bâti face au changement climatique :

- L'habitat joue un rôle de protection et depuis des siècles tient compte de son environnement, en étant adapté notamment aux conditions climatiques du site.
- Nous passons plus de 80% de notre temps dans des bâtiments.
- Les bâtiments ont en général une durée de vie longue de nombreuses décennies avec un renouvellement du parc assez lent 1% / an → forte inertie d'adaptation et de résultats

Bâtiments



Thématique émergente dans le secteur du cadre bâti :

→ Réglementation, plans d'actions (PREH)

- Volet atténuation : réduction des émissions de gaz à effet de serre, sobriété énergétique
- Adaptation de l'urbanisme et des bâtiments aux effets du changement climatique



Adaptation au changement climatique : Amélioration du confort d'été

- La prise en compte du confort d'été est un enjeu essentiel lors des épisodes caniculaires
- Le phénomène de pic de chaleur est accentué par l'énergie calorifique générée par le cadre urbain et les activités humaines → îlot de chaleur urbain

Élévation localisée des t° de l'air en milieu urbain et diminution de l'amplitude thermique jour/nuit

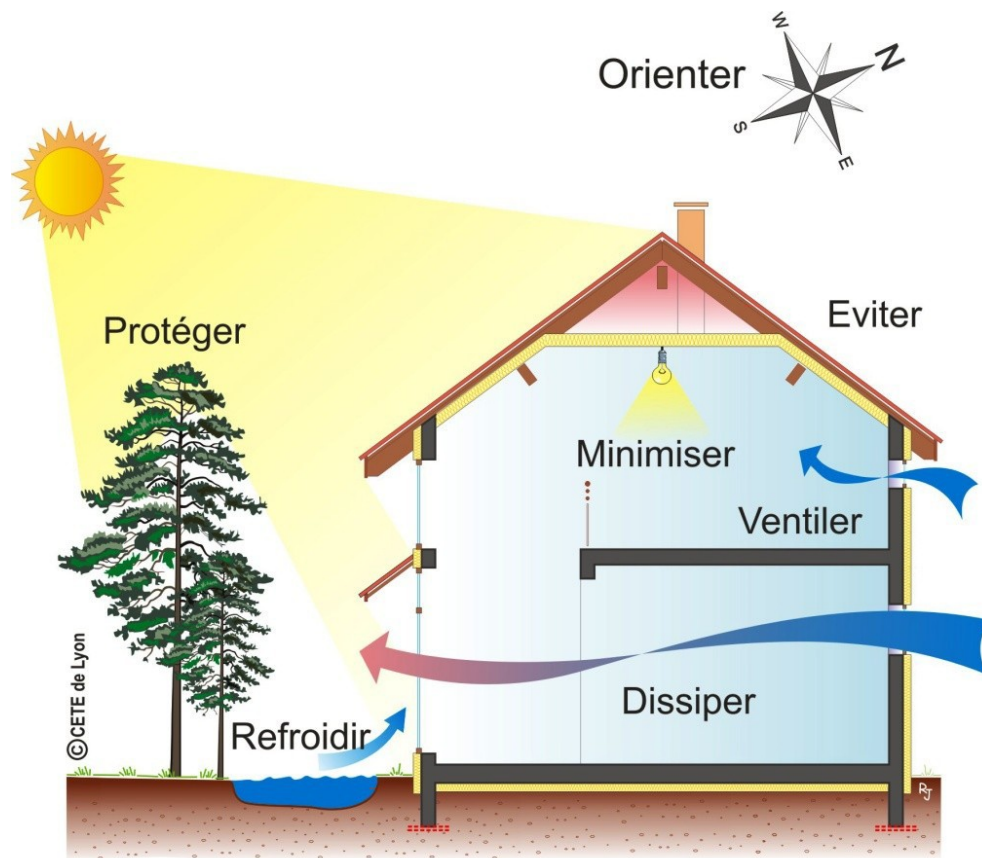
Bâtiments



Dans le cadre bâti :

- Dans la construction neuve ou réhabilitation lourde : intégrer une exigence sur le confort d'été, respecter les principes de l'architecture bioclimatique (implantation, orientation, végétalisation, éclairage naturel, maîtrise des apports externes), simulation thermique dynamique
- L'exploitation : réduire les apports de chaleur interne (matériel performant, gestion de l'énergie...), comportements et usages

Bâtiments





Ilôts de chaleur urbain :

- Connaître les îlots de chaleur : identifications et causes
- Lutter à travers les documents d'urbanisme (trames vertes, agriculture péri-urbaine...)
- Mesures de réduction : agir sur la morphologie et organisation urbaine (agencement favorable au courant d'air, transports...), agir sur les matériaux, accroître la présence du végétal et de l'eau



PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Plan de rénovation énergétique de l'Habitat



En réponse :

- aux difficultés de logement
- à un secteur de la construction durement impacté par les difficultés économiques

Un Plan investissement pour le logement (PIL) annoncé par le PR le
21 mars 2013

et en particulier son volet Plan de Rénovation Énergétique de
l'Habitat (PREH):

Un engagement gouvernemental fort qui répond au triple enjeu :

- Écologique : contribuer à l'atteinte – 38% consommation énergie bâtiment à horizon 2020
- Social : lutter contre la précarité énergétique et réduire les charges qui pèsent sur les ménages
- Économique : soutenir l'emploi dans le secteur du bâtiment

Plan de rénovation énergétique de l'Habitat



- **Un objectif ambitieux :**

500 000 rénovations « lourdes » par an d'ici 2017

(contre environ 150 000 aujourd'hui) c'est-à-dire :

- un bouquet de travaux (2 actions minimum) dans le parc privé : *par exemple: isolation des combles et changement de chaudière*
- une rénovation répondant aux exigences de performance de l'éco-PLS pour le parc social.

L'objectif recherché est la plus grande réduction de consommation possible en tenant compte des limites liées aux coûts et aux ressources du particulier

- **Une mobilisation indispensable de l'ensemble des acteurs, notamment les collectivités territoriales.**

S'appuyer sur les multiples démarches et actions locales

Plan de rénovation énergétique de l'Habitat



3 volets d'actions complémentaires:

- Financer la rénovation

- Nécessité d'aides financières, notamment pour les plus modestes

- Enclencher la décision chez le propriétaire

- La mise en place de dispositifs financiers ne suffit pas (cf. résultats Habiter Mieux), il faut informer, inciter et accompagner

- Mobiliser les professionnels

- Nécessité d'avoir des travaux pertinents et de qualité, à prix maîtrisés

Enclencher la décision : accompagner le particulier



- **Simplifier la démarche :**
 - **Un numéro unique national** pour répondre aux questions et orienter le particulier en fonction de sa situation et de ses besoins
 - **Un service de proximité** 450 PRIS locaux (ANAH – EIE) , espaces d'information et de conseil
- **Aller vers un accompagnement complet du particulier dans sa démarche de rénovation (technique, financier, administratif)**
 - Création de plateformes d'accompagnement portées par les collectivités
 - AMI lancé le 2/12/2013 par l'ADEME et la Région pour accompagner les collectivités dans cette démarche
 -
- **Une campagne de communication nationale (TV, Radio, WEB)**

Enclencher la décision



- Une attention particulière à porter aux ménages en situation de **précarité énergétique**
 - **Mobilisation des Conseils généraux** : impliqués dans le fonds de solidarité pour le logement (FSL), les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), et dans les contrats locaux d'engagement (CLE) – en synergie avec leur réseau d'acteurs sociaux
 - **Mobilisation des intercommunalités et communes**:
 - Compétences et portage des sujets Habitat et Énergie dans les cadre des PLH et des PCET
 - Proximité avec les habitants : sensibilisation et information de particuliers
- Un travail particulier sur les **copropriétés** (situations dégradées + enjeux de massification des rénovations)
- Un PACTE HLM signé cet été pour la rénovation de **100 000 logts sociaux par an**

Financer la rénovation : parc privé



- **Ménages éligibles aux aides ANAH : Programme Habiter Mieux : primes FART (fonds d'aide à la rénovation thermique) pour les propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et aux copropriétés en difficulté. Subvention renforcée (jusqu'à 50% du montant des travaux), plafond de ressources relevé (46% des Français éligibles)**
- **Ménages aux revenus intermédiaires : une prime exceptionnelle de 1 350€**
- **Pour tous les ménages : CIDD et éco-prêt à taux zéro**
- **Aides des collectivités locales : un recensement des dispositifs financiers locaux a été effectué par la CERC**

